

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15
présents : 14
représentés : 1
votants : 15

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux le 10 février 2022 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire
Date de convocation 3 février 2022

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS : Christophe HOTIER pouvoir à Yohan GARCIA

SECRÉTAIRE : Jean-Christophe BONHOURE.

OBJET : Demande d'adhésion de la commune de Naujan-et-Postiac au syndicat EPRCF 33

Délibération n° 22.02.10./ 06

La commune de Naujan-et-Postiac a délibéré le 1^{er} avril 2021, pour demander son adhésion au syndicat et intégration du périmètre.

Le syndicat par délibération en date du 29 avril 2021 a accepté l'adhésion de la commune de Naujan et Postiac.

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT et à l'article 15 des statuts, le Conseil municipal doit se prononcer sur cette demande.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDÉ A L'UNANIMITÉ

- D'accepter l'adhésion de la commune précitée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

A Grézillac, le 10 février 2022

Le Maire

Claude NOMPEIX

